

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE****18 AOÛT 2020**

Deuxième séance transitoire de la directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18<sup>e</sup> jour d'août 2020 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;  
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;  
Monsieur Alain Camaraine, directeur général adjoint;  
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;  
Madame Isabelle Branco, directrice d'accompagnement;  
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;  
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;  
Monsieur Vincent Huard, directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire;  
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;  
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;  
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;  
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières;  
Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Les membres du comité consultatif de la Directrice générale :**

**Autres présences :** Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, représentante des cadres de gestion;  
Monsieur Jean-Pierre Béliveau, représentant des directions d'établissement;  
Madame Chantal Laliberté, représentante du personnel enseignant;  
Madame Martine Lalonde, représentante du Comité de parents;  
Monsieur Jean-François Meunier, représentant du personnel professionnel;  
Monsieur Jacques Lanciault, représentant du personnel de soutien.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Période de questions du public.
- 03.1 Correspondance
- 03.2 Mot de la directrice générale.
- 03.3 Procédure de désignation des membres représentant le personnel au conseil d'administration du centre de services scolaire (documents séance tenante)
- 08.1 Frais de surveillance à l'heure du dîner – Tarification 2020-2021 (document séance tenante : RF 20.08.18-08.1).
12. Levée de la séance.

**02. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée à la directrice générale.

**03.1 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

### **03.2. MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Dominique Lachapelle dresse un état de situation des actions mises en place pour la rentrée scolaire 2020-2021 qui se vivra dans un contexte bien particulier.

### **03.3 PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE (documents séance tenante)**

Considérant l'adoption du Projet de loi 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le 8 février 2020;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mai 2020, par le décret 522-2020 – le *Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions*;

Considérant que l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit notamment qu'un centre de services scolaire francophone est administré par un conseil d'administration composé des 15 membres dont :

- cinq membres du personnel du centre de services scolaires, dont un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement d'enseignement et un membre du personnel d'encadrement.

Considérant que l'article 14 de l'annexe I dudit Projet de loi indique que les membres du personnel du centre de services scolaire sont désignés au plus tard le 6 octobre 2020 selon la procédure déterminée par la directrice générale du centre de services scolaire;

Considérant que la directrice générale a présenté préalablement ladite procédure à l'association des directeurs d'établissements, à l'association des cadres ainsi qu'aux trois instances syndicales;

**DG 20.08.18**  
**001**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adopté le processus de désignation des membres représentant le personnel pour la mise en place du premier conseil d'administration du Centre de services scolaire ainsi que l'échéancier, tel que décrit aux documents déposés séance tenante. Ce processus remplace celui adopté le 24 mars 2020 aux termes de la résolution DG 20.03.24-008.

### **08.1 FRAIS DE SURVEILLANCE À L'HEURE DU DINER – TARIFICATION 2020-2021 (document séance tenante : RF 20.08.18-08.1)**

Considérant que les dépenses encourues par le Centre de services scolaire pour assurer la surveillance des élèves à l'heure du dîner ne sont pas subventionnées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'il appartient au Centre de services scolaire de déterminer les conditions financières pour assurer la surveillance des élèves à l'école à l'heure du dîner;

Considérant qu'en 2020-2021, au primaire, la pause de vingt minutes prévue à l'horaire immédiatement après la période du dîner en 2019-2020 est déplacée entre deux périodes d'enseignement en conformité avec l'article 17 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

Considérant l'article 9 de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers* (HR 06.05.08-003) qui prévoit que le Centre de services scolaire détermine par résolution, les contributions financières qui pourraient être exigées à l'égard de ce service;

Considérant que l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une contribution exigée ne peut excéder le coût réel du bien ou du service visé;

**DG 20.08.18**  
**002**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'établir la tarification pour la surveillance à l'heure du dîner selon les modalités suivantes pour l'année scolaire 2020-2021.

<b>PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE</b>	
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant</b>	
- 4 ou 5 jours par semaine	178 \$
- 1 à 3 jours	106 \$
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant – Garde partagée (1 semaine sur 2)</b>	
- 4 ou 5 jours par semaine	89 \$
- 1 à 3 jours	53 \$
<b>3<sup>e</sup> enfant et suivants</b>	Gratuit
<b>Maximum par famille (au préscolaire et primaire)</b>	356 \$
<b>Dîneur occasionnel</b>	4 \$, par midi

<b>SECONDAIRE</b>	
<b>Par élève</b>	51 \$

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**DG 20.08.18**  
**003**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose la levée de la séance.

\_\_\_\_\_  
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL